

UNE APPROCHE-CONSEIL PERSONNALISÉE

Afin de vous offrir la meilleure solution pour vous, le conseiller en sécurité financière effectue d'abord une **analyse de vos besoins de protection**, en tenant compte de votre situation et de vos projets. Il vous propose ensuite une solution Vision qu'il peut personnaliser en ajustant les montants des protections vie, invalidité et santé en fonction de vos besoins.

Vous bénéficiez alors d'une solution parfaitement adaptée à votre réalité !



PASSEZ D'UNE SOLUTION À L'AUTRE SANS PÉNALITÉ !

Chaque solution répond à vos besoins de protection actuels et évolue en fonction des événements qui surviennent au cours de votre vie. À certaines étapes, vous pouvez passer à la solution suivante en conservant vos protections, et ce, **sans devoir fournir des preuves de bonne santé**.

DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

Toutes nos solutions Vision vous donnent accès à une gamme de services d'assistance du programme GPS (Guider, Protéger, Soutenir) :



- Assistance juridique
- Assistance à la liquidation de succession
- Assistance voyage
- Assistance convalescence – orientation
- Assistance psychologique*
- Assistance convalescence – coordination*
- Best Doctors^{MD}*

* Ces services sont offerts exclusivement aux personnes dont la solution comprend une protection maladies graves.

Vous souhaitez connaître les nombreux avantages des solutions Vision ? Demandez une analyse de vos besoins de protection par un **conseiller en sécurité financière****.

ADRESSEZ-VOUS À VOTRE CAISSE DÈS AUJOURD'HUI POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS !

desjardins.com/forfaits-vie-sante



Conjuguer avoirs et êtres

** Employé de Desjardins Sécurité financière, cabinet de services financiers.
MD Marque de commerce propriété de Desjardins Sécurité financière

Engagé envers le développement durable, le Mouvement Desjardins privilégie l'utilisation de papier produit au Canada et fabriqué dans le respect de normes environnementales reconnues.



SOLUTIONS VISION

ASSURANCE VIE,
INVALIDITÉ ET SANTÉ



Conjuguer avoirs et êtres



Vie, santé, retraite

UNE FAÇON SIMPLE ET ÉCONOMIQUE DE VOUS PROTÉGER CONTRE LES IMPRÉVUS !

Vous aimeriez être assuré en toute situation, et pas seulement en cas de décès? Une solution d'assurance vie, invalidité et santé de la gamme **Vision** est le moyen par excellence pour répondre à tous vos besoins de protection en cas de **décès**, de **maladie grave**, d'**accident** ou d'**invalidité**.

UN CONCEPT UNIQUE

Les **solutions Vision** regroupent un ensemble de protections qui répondent aux besoins des personnes d'un même groupe d'âge ou qui ont atteint une même étape de la vie. Réservées aux membres de Desjardins, ces solutions font partie d'un portefeuille complet de protections concurrentielles offertes par les conseillers en sécurité financière attirés des caisses.

UN SEUL CONTRAT
FLEXIBLE
SIMPLE
ÉCONOMIQUE



Note: Le présent document a été rédigé à titre explicatif. Seules la police et la demande d'assurance peuvent servir à trancher les questions d'ordre juridique. Certaines exclusions et restrictions s'appliquent.

DES SOLUTIONS QUI ÉVOLUENT AVEC VOUS!



SOLUTION ACTIVE VISION

Pour les jeunes adultes âgés de 18 à 35 ans et sans enfant

Vous commencez votre carrière et avez de nouvelles responsabilités financières? Lorsqu'on est jeune et en santé, l'assurance est nettement plus économique!

Avec la **solution Active Vision**, vous bénéficiez de protections en cas de **décès**, d'**accident**, de **maladie grave** et d'**invalidité**. Grâce à la **garantie d'assurabilité**, vous pouvez aussi augmenter votre montant d'assurance vie sans devoir fournir des preuves de bonne santé.

▶ Passez à une autre solution :

SOLUTION FAMILLE: à la naissance d'un enfant.

SOLUTION LIBERTÉ: lorsque vous atteignez 40 ans.



SOLUTION FAMILLE VISION

Pour les adultes âgés de 18 à 50 ans et avec enfant(s)

Vous avez des enfants et voulez maintenir le niveau de vie de votre famille en cas d'imprévu? La **solution Famille Vision** est conçue pour répondre à vos besoins!

Elle protège les parents et les enfants en cas de **décès**, d'**accident** et de **maladie grave**. De plus, les **nouveaux-nés** sont couverts automatiquement et **sans frais supplémentaires** 48 heures après leur naissance.

▶ Passez à la SOLUTION LIBERTÉ lorsque vous atteignez 55 ans.

Vous bénéficiez alors des mêmes protections, mais les montants d'assurance sont ajustés en fonction de vos obligations.



SOLUTION LIBERTÉ VISION

Pour les couples et célibataires âgés de 35 à 55 ans

Si vous n'avez pas d'enfants ou que vos enfants ont quitté le nid familial et n'avez plus à subvenir à leurs besoins, la **solution Liberté Vision** est pour vous!

Vous êtes maintenant protégé en cas de **décès**, d'**accident** et de **maladie grave**.

▶ **Passez à la SOLUTION SÉCURITÉ SANTÉ** lorsque vous atteignez 65 ans. Cette solution est très avantageuse lorsqu'on approche de la retraite!



SOLUTION SÉCURITÉ SANTÉ VISION

Pour les préretraités ou retraités âgés de 55 à 75 ans

Vous êtes à l'aube de la retraite? Votre assurance collective est chose du passé? Vous voulez éviter d'utiliser votre épargne en cas de problèmes de santé?

La **solution Sécurité santé Vision** vous protège en cas de **décès**, d'**accident** et d'**hospitalisation** ou de **convalescence**.

▶ Bénéficiez des avantages de cette solution jusqu'à la **fin de votre vie**! Vous êtes alors certain de pouvoir minimiser les répercussions financières des imprévus à cette étape où vous récoltez les fruits de votre travail.